



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt deux mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILASPASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, , BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme MENAHEM Sophie, adjointe, M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire, Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint, M. PLANAS Pierre, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, adjoint Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale, à Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

VU l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Vu la délibération n°35/2020 en date du 15 juillet 2020, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres pour la bonne administration des affaires de la commune,

CONSIDERANT qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

CONSIDERANT que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Date de convocation :
15/03/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 23
Procurations : 05
Votants : 28

OBJET :

ORGANISATION

**Election de la commission
d'appel d'offres à caractère
permanent**

==--==

Il est proposé :

| <u>TITULAIRES</u> | <u>SUPPLEANTS</u> |
|-------------------|---------------------|
| ANGULO José | COSTE Jean-François |
| VILA PASOLA Marti | MENAHM Sophie |
| DUNYACH Denis | BOISORIEUX Michelle |
| CAPEILLE Sandrine | DUNYACH Monique |
| PUIGMAL Patrick | PARAYRE Jean |

LE CONSEIL MUNICIPAL

PROCEDE AU VOTE

Votants : 28

Blancs ou nuls : 0

| | |
|------------------------------|-----|
| NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES | 28 |
| NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR | 5 |
| QUOTIENT ELECTORAL | 5,6 |

| DEPOUILLEMENT DES VOTES | NOMBRE DE VOIX | NOMBRE DE SIEGES | | Nombre sièges par liste |
|---------------------------|----------------|------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| | | Nbre voix/QE | Nbre sièges arrondi entier inférieur | |
| liste "CERET AUTREMENT" | 24 | 4.28 | 4 | 4 |
| LISTE " CERET ENSEMBLE" | 4 | 0.71 | 0 | 1 |
| LISTE "CERET 2020" | 0 | 0 | 0 | 0 |
| COMMISSION APPEL D'OFFRES | | | | 5 |

- Sont élus, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, en qualité de membres de la commission d'appel d'offres :

| <u>TITULAIRES</u> | <u>SUPPLEANTS</u> |
|-------------------|---------------------|
| ANGULO José | COSTE Jean-François |
| VILA PASOLA Marti | MENAHM Sophie |
| DUNYACH Denis | BOISORIEUX Michelle |
| CAPEILLE Sandrine | DUNYACH Monique |
| PUIGMAL Patrick | PARAYRE Jean |

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le



ID : 066-216600494-20230322-292023-DE

